

# Le maire de Beausoleil, un patron

**COUP DE FILET** Si rien n'a filtré sur le fond du dossier, les arrestations opérées hier font l'effet d'une bombe dans l'est du département

De Menton à Beausoleil en passant par Roquebrune ou encore La Turbie, une cinquantaine d'enquêteurs niçois et marseillais de la police judiciaire et des groupes d'intervention régionaux étaient mobilisés dès 6 heures du matin, hier, pour procéder à un incroyable coup de filet.

## L'élus, le patron et le mafioso

Au terme d'une opération minutée, une quinzaine de personnes ont été interpellées, et pour la plupart conduites à la caserne Auvare. De quoi provoquer un véritable séisme, notamment à Beausoleil, où le maire divers droite, Gérard Spinelli a été cueilli au saut du lit. Sans menottes, mais néanmoins immédiatement placé en garde à vue, le premier magistrat de la ville a été « escorté » jusqu'à la mairie pour assister à la perquisition de son bureau, ainsi que des services de l'urbanisme.

Un peu plus tôt dans la matinée, alors que le jour ne s'était pas encore levé sur le Cap Martin, c'est dans la sublime propriété de la famille Grundig que le gros des forces de police était passé à l'action : la cible était, cette fois, un autre notable de la région. L'un des plus gros entrepreneurs de BTP, Lino Alberti, 64 ans, tout comme à La Turbie, son directeur général, Maxime Cassan et son épouse, étaient à leur tour arrêtés. Sans ménagement encore. Logés en fait à la même enseigne que les voyous. À quelques pas de là, en effet, c'est dans le petit ap-



Interpellé au petit matin, Gérard Spinelli, le maire de Beausoleil, a été ensuite conduit par les enquêteurs dans son bureau de l'hôtel de ville (ci-dessus) pour une première perquisition. (Photo Patrice Laporie)

partement d'un ressortissant italien qu'une autre équipe du GIR intervenait, toujours à la même heure. Équipés de gilets pare-balles cette fois, et accompagnés d'un chien antidrogue, les policiers refermaient leur piège sur Giovanni Tagliamento. Plus rien à voir avec les notables

de l'est des Alpes-Maritimes. Ancienne figure de la camorra napolitaine, Tagliamento alias « petite araignée » a déjà défrayé la chronique judiciaire. C'était à la fin des années 80, dans l'affaire du casino de Menton (voir page suivante). Et ce n'est pas tout. Certes, loin de la Côte, mais dans

le cadre de la même instruction judiciaire ouverte en juin 2009 par le juge Duchaine à Marseille, c'est une figure emblématique du milieu qui est également tombée dans les mailles de ce vaste filet. Roger Mouret, fiché au grand banditisme malgré un casier judiciaire presque vierge, est considéré

comme une figure de premier plan du gang des « Italo-Grenoblois », réputé proche de Michel Luisi qui tomba sous les balles de tueurs à gages devant l'Iguane Café sur le port de Nice (voir par ailleurs).

## Une question de « porosité » ?

Drôle de mélange des genres. Quels liens occultes peuvent bien unir un élu, un grand patron, et deux présumés « affranchis » ?

Gérard Spinelli, par la voix de son avocat hurlait à « la cabale politique ». M<sup>e</sup> Gérard Baudoux, conseil de Lino Alberti, faisait remarquer qu'il était « bien tôt pour tirer la moindre conclusion. »

La question ne trouvait d'ailleurs guère plus de réponse du côté du Parquet de Marseille. Rien de bien précis ne filtrait quant au fond du dossier, sauf que ce gigantesque dispositif policier aurait été motivé par des suspicions de délits financiers.

L'information judiciaire concernerait tout à la fois des faits présumés de « corruption », « d'abus de biens sociaux » et « de blanchiment ».

Mais nul n'entendait le confirmer. Le secret le plus absolu était hier gardé sur les raisons de séisme juridico-politique.

« S'il fallait penser à un substantif pour ce dossier, ce serait « porosité », se contentait, hier, de déclarer mystérieusement le procureur adjoint, Michel Raffin.

Reste que l'affaire n'en est qu'à ses prémices. Elle pourrait connaître d'autres rebondissements dans les prochains jours.

## L'avocat de Gérard Spinelli évoque « une cabale politique »

Col de chemise ouvert sur sa barbe grise, poings serrés au fond des poches de sa parka noire, Gérard Spinelli descend les

marches de l'hôtel de ville. Le maire de Beausoleil n'est pas entravé.

Il n'est plus vraiment libre non plus. Il est 9 heures et

l'édile de cette petite voisine de la Principauté monégasque vient d'être placé en garde à vue. Désormais, quatre policiers l'accompa-

gnent, voire le précédent. Direction le bureau de Monsieur le maire pour une fouille en règle. Ce bureau que Gérard Spinelli, 54 ans,

a reconquis en 2008, coiffant d'une courte majorité le sortant Robert Vial. Celui-ci n'aura finalement fait qu'un intérim – de sept ans tout de même – entre Spinelli et... Spinelli. Car, déjà en 1989, il avait été élu sous l'étiquette UDF qu'il a perdue depuis. Il faut dire que l'intéressé a connu entre-temps quelques démêlés judiciaires.

Gérard Spinelli avait notamment été condamné en 2007 pour abus de biens sociaux à un an de prison avec sursis et 30 000 euros d'amende. Peine confirmée en appel... « Mais depuis amnistié », souligne son avocat. M<sup>e</sup> Jean-Marc Szeptowski avait pu rendre visite à son client hier à Auvare.

« Je l'ai trouvé très en forme et impatient de savoir ce qu'on lui reproche. Car, en l'état, nous ne le savons pas. Tout ce que je sais, confiait l'avocat, c'est que Gérard

Spinelli a des difficultés judiciaires quelques mois seulement après qu'il a pris la tête de l'opposition à la fusion entre la communauté urbaine de Nice et la communauté d'agglomération de la Riviera française, fusion tant souhaitée par quelqu'un qui se trouve être ministre de la République. Or, il y a quelques jours seulement, la juridiction administrative a donné raison à M. Spinelli. Je ne peux que m'interroger sur cette concomitance. »

Cabale politique? Sans vouloir « être caricatural », M<sup>e</sup> Jean-Marc Szeptowski ne peut « s'empêcher d'y penser ». « Mais je ne connais pas le fond du dossier », souligne-t-il prudemment. En attendant, la Ville de Beausoleil doit faire face à un véritable séisme. Privés de maire, les élus de la majorité devaient tenir, hier soir, une réunion exceptionnelle.

PROLONGATION JUSQU'AU 30 NOVEMBRE

**8 JOURS**  
EXCEPTIONNELS  
du 13 au 23 novembre 2009

rochebobo

ANTIBES / VALLAURIS :  
Chemin St-Bernard n° 3015  
Tél. 04 92 96 55 70

NICE :  
6, rue Gubernatis - Pkg Paillon  
Tél. 04 93 62 32 91

TOULON :  
70, Bd de Strasbourg - Pkg Peiresc  
Tél. 04 94 92 82 15

# Paca : l'affaire qui embarrasse le PS

La région présidée par Michel Vauzelle est visée par une enquête sur des subventions à des associations.

MATHIEU DELAHOUSSE  
ET CYRILLE LOUIS, À MARSEILLE

**JUSTICE** Voilà deux ans que le dossier est sensible. À l'approche des élections régionales, il devient maintenant explosif, chaque rebondissement semblant rapprocher un peu plus juges et policiers du cœur du conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur présidé par Michel Vauzelle. Ces derniers mois, plusieurs cadres de l'assemblée régionale ont déjà été mis en examen pour complicité de détournements de fonds publics. Et devant le juge, certains d'entre eux ont choisi de dénoncer les stratégies

## L'entourage du président de la région s'étonne et s'inquiète de la proximité des calendriers politique et judiciaire

« clientélistes » des élus socialistes dans leurs choix des subventions accordées à des associations des quartiers nord de Marseille.

L'affaire concerne quelque 700 000 euros versés entre juin 2005 et janvier 2007 à des associations fictives. Un homme de paille aurait d'abord créé plusieurs de ses structures, avant de les déclarer et de solliciter l'aide financière de la région. Mais les associations étaient en réalité des coquilles vides et

ne se consacraient en rien à l'animation des quartiers.

Les mouvements financiers suspects sautent d'abord aux yeux de l'organisme antiblanchiment Tracfin, en juin 2007, avant d'être épinglés par une inspection générale du conseil régional. Les contrôleurs se rendent compte que des prétendus minibus acquis par les associations n'ont jamais été achetés. Quelques mois plus tard, les policiers financiers, mandatés par le juge d'instruction marseillais Franck Landou, réaliseront même que les subventions versées par la région au titre de la politique de la ville ont en réalité été consacrées à l'achat de voiture personnelle ou de matériel de cuisine pour la société de l'un des chefs de file des associations fictives.

## Bombe à retardement

Sur ce volet du dossier, sept personnes ont été mises en examen. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est constitué partie civile. Mais la collectivité locale s'est à son tour trouvée dans l'œil du cyclone quand le juge s'est intéressé aux conditions d'attribution des subventions. Après les responsables d'associations, les mises en examen se sont concentrées sur les fonctionnaires de la région et les membres du cabinet. Dernier visé en date, comme l'a écrit hier *Le Parisien* : l'ancien directeur à l'aménagement du territoire du conseil régional mis en cause pour ne pas avoir assez contrôlé le bien-fondé de ces subventions. Mais l'inquiétude pour la région vient d'ailleurs.

Sylvie Andrieux et Michel Vauzelle lors de la campagne pour les régionales en 2004. La députée a demandé dès cet été à pouvoir s'expliquer sur le dossier.

ÉRIC FRANCESCHI



Une bombe à retardement figure en effet dans le dossier depuis juin 2008, date à laquelle la figure de Roland Balalas y est apparue. Ce militant était, à la période visée, secrétaire général du groupe socialiste à la région et assistant parlementaire de la députée socialiste Sylvie Andrieux. Quand le juge l'entend, Roland Balalas lâche cette révélation : les subventions étaient versées dans un but « clientéliste » et avaient pour but de maintenir des « réseaux d'influence » politiques dans les quartiers nord de Marseille. Sur procès-verbal, le militant met précisément en cause la députée Sylvie Andrieux. Selon lui, le fait d'accorder les subventions permettait - via les « réseaux d'influence » - d'acheter paix sociale et popularité.

Le dossier s'est depuis enrichi d'autres

déclarations. Elles proviennent notamment de fonctionnaires de la région. Selon eux, la préoccupation politique était constante dans l'octroi des subventions litigieuses. Aucun élu n'a cependant pour l'heure été inquiété. La députée Sylvie Andrieux avait demandé, dès cet été, à pouvoir s'expliquer. Avant Noël, elle pourrait être entendue, comme témoin, avant que des infractions pouvant lui être reprochées soient déterminées. Déjà, depuis mai dernier, sa délégation de vice-présidente à la région lui a été retirée par Michel Vauzelle. L'entourage du président de la région affirmait alors qu'il s'agissait de laisser l'enquête se dérouler normalement. Aujourd'hui, dans ce même entourage, on s'étonne et on s'inquiète de la proximité des calendriers politiques et judiciaires. ■

# De nouveaux élus visés par

**ENQUÊTE** Après le maire de Beausoleil interpellé mardi, les enquêteurs ont arrêté le maire de Berre-les-Alpes et des proches du sénateur-maire de Saint-Jean

Le coup de filet vire à l'opération « mains propres ». L'onde de choc provoquée mardi par l'interpellation au petit matin de Gérard Spinelli (C), le maire de Beausoleil, ainsi que d'une quinzaine de personnes (dont de présumés mafiosi et des grands patrons du BTP azuréens) se propage. La première secousse judiciaire avait tout à la fois ébranlé les milieux politiques, le petit monde des affaires, ainsi que les rangs du grand banditisme. Notables et voyous logés à la même enseigne policière (notre édition précédente).

Hier, sur fond d'enquête tentaculaire sur des délits présumés de blanchiment et de corruption, c'est une seconde série d'arrestations qui a émaillé la journée.

## L'épouse et une fille du sénateur René Vestri

De Menton et Beausoleil, l'enquête diligentée en juin dernier par le juge Duchaine (lire portrait ci-dessous) s'est, en effet, déplacée à la périphérie de Nice. Tout d'abord à Berre-les-Alpes, petite commune de 1 200 habitants de la vallée du Paillon où le maire, Maurice Lavagna, également patron d'une petite société de BTP, a été interpellé. Tout comme son fils Franck, également placé en garde à vue. Mais aussi, à Saint-Jean-Cap-Ferrat où l'intérêt des enquêteurs semble se focaliser. On apprenait que dès mardi, Marjorie Vestri, l'une des filles du sénateur-maire UMP de la presqu'île y avait déjà été arrêtée. Et, hier, c'est à sa descente d'avion, à Nice, que Lucette Vestri, l'épouse du sénateur, était à son tour interpellée, juste après avoir satisfait aux formalités douanières. Comme



L'épouse du sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat a été interpellée à sa descente d'avion, elle venait de passer quelques jours avec son époux à Dubaï. (Photos Franck Fernandes et Marc Mehran)

ils en ont pris l'habitude depuis quelques mois, le premier magistrat de Saint-Jean et son épouse venaient de passer quelques jours à Dubaï. Bénéficiant de son immunité parlementaire, René Vestri, manifestement effondré, a quitté seul l'aéroport Nice-Côte d'Azur. Si ce dernier n'a pas été inquiété, ce ne fut pas le cas d'un autre de ses proches, Jean Berthet, 72 ans, ancien ingénieur spécialisé du BTP. Dans l'après-midi, il connaissait les mêmes déboires judiciaires que l'épouse et la fille de René Vestri. Tandis qu'en mairie de Saint-Jean, les enquêteurs de la police judiciaire procédaient à une longue perquisition du bureau du maire. Sous le choc, hier soir, le sénateur UMP de Saint-Jean se contentait d'un bref commentaire auprès de l'AFP : « La police voulait savoir les

liens que j'ai avec M. Alberti. Je n'ai aucun chantier avec lui, je n'ai rien à voir avec lui. »

Officiellement, on n'en saura pas plus. Sauf que la justice semble vouloir démêler l'écheveau des étranges liens qui unissent des élus de la République, des patrons du BTP et des personnages troubles, notamment Giovanni Tagliamento alias « Petite Araignée ».

## Commissions occultes et drôles de marchés publics

Et cela, au-delà des fêtes privées dans lesquelles ils se retrouvaient tous régulièrement. Comme en juillet dernier, au Cap Martin, dans la sublime propriété de Chantal Grundig, l'héritière de la fortune du

gérant de l'électroménager placée, tout comme son compagnon Lino Alberti, en garde à vue depuis mardi matin.

L'affaire aurait d'ailleurs débuté à la suite d'une information transmise par les services anti-mafia de la police italienne sur Tagliamento, considéré de l'autre côté des Alpes, comme « la tête de pont en France de la camorra » (la mafia napolitaine). Ce serait à partir de là que la justice aurait peu à peu déroulé la pelote.

Ce matin à la première heure, les gardés à vue seront transférés au palais de justice de Marseille pour y être déferés.

À moins que certains d'entre eux ne soient remis en liberté, comme ce fut le cas dès hier soir de Roger Mouret. Pour les autres, il était difficile d'en savoir plus, le juge Du-

chaine comme le procureur Dallesse se murant dans un silence absolu.

Cette opération « mains propres » dans les Alpes-Maritimes est classée ultrasensible. Sans doute parce qu'à tort ou à raison, l'ombre de la mafia plane sur ce dossier. Et qu'on ne badine pas avec ça. Du coup, alors qu'ils avaient déjà passé de longues heures mardi à fouiller toutes les pièces de la villa Grundig (voir par ailleurs), les enquêteurs y sont retournés hier : à la recherche de nouvelles preuves ? Suffiront-elles à justifier le déferrement et l'éventuelle mise en examen des protagonistes de ce sulfureux dossier ? Mystère.

1. C'est en 1997 et non en 2007 que Gérard Spinelli a été condamné pour abus de biens sociaux. Peine depuis amnistiée.

## Charles Duchaine, un juge aguerri



**Figure de proue des magistrats de la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille** en charge des dossiers de grand banditisme et de délinquance financière, le juge Charles Duchaine est autant réputé pour sa technicité que pour son indépendance. Celle-ci s'est notamment traduite en 2002 par un livre « choc » consacré à son passage en principauté entre 1995 et 1999. Cet ouvrage intitulé « Juge à Monaco », avait fait l'effet d'une bombe. Dans ce brûlot, le juge Duchaine, alors en poste au pôle financier de Bastia, avait détaillé un système visant à étouffer les affaires sensibles.

### Un magistrat tenace

Le procureur général de Monaco de l'époque, Gaston Carrasco, avec lequel il entretenait des rapports tendus, avait même diligenté contre lui, une procédure disciplinaire devant la Cour de révision judiciaire monégasque. Une initiative rarissime n'ayant rien donné.

Ce livre a également valu au tenace magistrat, une condamnation pour diffamation à l'encontre de Daniel Ducruet. A Nice, Charles Duchaine avait écopé d'une amende de 1 000 euros avec sursis. Il avait fait appel. Mal lui en avait pris, puisque la sanction avait été aggravée : 1 000 euros d'amende et 900 euros à verser à Daniel Ducruet.

Au détour d'une page, ce dernier s'était reconnu comme Monsieur « C », un « proche de la princesse » qui aurait pris le « contrôle d'une société milanaise du bâtiment, entretenant des liens avec la mafia napolitaine ».

Le dossier avait bien fait l'objet d'une enquête en Italie, mais n'avait pas débouché. A la barre du tribunal, Charles Duchaine s'était défendu d'avoir voulu incriminer celui qui était devenu patron de bar à Cannes et présentateur d'émission de divertissement à la télévision italienne : « Il n'est pas cité et pas reconnaissable. Mon but était de dénoncer le système monégasque où les magistrats

n'ont d'autre choix que de se soumettre ou de se démettre », avait notamment dit le juge.

### Spécialiste du crime organisé

Décrit comme très élégant, d'une extrême courtoisie, ce spécialiste du crime organisé et du blanchiment est l'un des juges français en charges de dossiers très lourds.

Ce Limousin de 47 ans ayant débuté sa carrière à Aurillac a, notamment, instruit le dossier des navettes du Frioul - dont le jugement vient de tomber. Mais aussi celui du cercle Concorde qui mêle notables et personnages troubles. Actuellement, il instruit l'affaire sensible du marché des déchets à Marseille, ainsi que celle de l'attribution du marché de la sécurité de l'aéroport d'AJaccio. Le juge Duchaine, qui connaît bien l'est du département, ne sera pas dépaycé ce matin, en recevant dans son bureau des personnages qui sont loin d'être des inconnus pour lui...

# l'opération « mains propres »

## Lino Alberti, l'ancien bûcheron et la riche héritière

Une carrure de rugby-man, de longues boucles blanches à la Herrero et un charme naturel propre aux Italiens... Lino Alberti a 64 ans et, confie un de ses proches, « toujours aussi belle allure » : « C'est le genre d'homme qui fait craquer les femmes. »

### Des amis de trente ans

Il en aurait d'ailleurs épousé pas moins de quatre. Quatre mariages suivis d'autant de divorces. Cet entrepreneur azuréen semble avoir connu plusieurs vies. Et pas seulement sur un plan affectif. Jeune, il était bûcheron. Lino Alberti est originaire de la région, de la vallée de la Roya plus précisément, mais à l'époque, c'est à Grenoble qu'il gagne à la force de ses bras ses premiers salaires. C'est là qu'il tombe amoureux d'une certaine Gilberte Luisi, la sœur de Michel



Lino Alberti, 64 ans, marié à quatre reprises, partage aujourd'hui la vie de Chantal Grundig, héritière de feu Max Grundig, empereur de l'électroménager et cinquième fortune d'Europe. (Document N.-M.)

Luisi, un membre historique du gang des Italo-Grenoblois. Tout comme Michel Mouret, dit « le Gitan », qui lui aussi a été placé en garde à vue mardi matin, mais a été relâché hier soir. En dehors des liens occultes qui pourraient unir les deux hommes, il en est un qui est évident : l'amitié. En la matière Lino Alberti est présenté comme des plus fidèles : « Ce n'est vraiment pas le genre d'oublier un vieil

ami. » En dépit de sa fulgurante ascension sociale. Car de bûcheron Lino Alberti est vite devenu chef d'entreprise. Il a notamment participé à Lyon, avec son frère, à la création de « Radio Nostalgie ». Lorsque RMC rachète les droits de cette fréquence FM, Lino Alberti revient sur la Côte. Il fonde avec deux associés, une société de droit monégasque AL-BER-TI, spécialisée dans le bâtiment, qu'il

administré jusqu'à son départ à la retraite il y a quatre ans. L'entrepreneur revend alors sa société de travaux publics au groupe Sartorius. Retraite dorée au Cap-Martin pour l'ancien patron. Pas seulement parce que ses affaires l'ont enrichi. Aussi parce que depuis quelques années, il partage la vie de Chantal Grundig, la riche héritière de feu Max Grundig, l'empereur de l'électroménager et cinquième fortune d'Europe. La villa qu'ils occupent sur un domaine sécurisé de 8 hectares, à deux pas de la principauté, est considérée comme l'une des plus belles de la Côte. Le jardin est orné de sculptures monumentales. La piscine fait la taille d'un demi-terrain de football. Et dans le garage, une incroyable collection de voitures est alignée. Rolls, Bentley, Mercedes ou encore Aston-Martin y sont rangées comme des poupées russes... En fonction de leur taille!



L'interpellation mardi au petit matin de Gérard Spinelli, le maire de Beausoleil (le premier à gauche), ainsi que d'une quinzaine de personnes (dont de présumés mafiosi et des grands patrons du BTP azuréens) a provoqué une véritable onde de choc. (Photo Patrice Lapoirie)

Enquête réalisée par Guillaume BERTOLINO, Didier CHALU/MEAU, Éric GALLIANO et Jean-François ROUBAUD.

La suite de notre reportage en page 4

## Maurice Lavagna, le maçon devenu maire bâtisseur

Maurice Lavagna à Berre-les-Alpes, c'est un peu « l'américain way of life ». Là où tout est possible. Là où les rêves deviennent réalité à condition de travailler dur. Et ça, de mémoire de Berrois, on ne peut pas lui enlever. Lui, le petit Piémontais sait de quoi il parle. « C'est un gars qui a commencé pic et pelle en main. C'est un maçon, un vrai qui a fait toute sa scolarité au village »...

De modeste maçon à chef d'entreprise respecté dans le bâtiment, Maurice Lavagna a même décroché le surnom honorifique

de « maire bâtisseur ». Aujourd'hui, c'est au pied du mur de la justice qu'il se trouve. En effet, M. le maire a été interpellé dans la journée de mardi – ainsi qu'une autre figure du BTP azuréen. Quels soupçons planent sur cet élu qui ne laisse pas indifférent ?

« On se tape dans la main en se faisant des promesses »

Âgé de 66 ans, élu berrois depuis 32 ans. Maire pour la 1<sup>re</sup> fois en 1983, il entame son

6<sup>e</sup> mandat avec de somptueux projets de construction pour son village.

Côté entreprise, Maurice Lavagna a passé la main à son fils Franck en 2007. Changement d'époque, de tête et de style. « Lavagna père, c'était le fonctionnement à l'ancienne. On se tape dans la main en se faisant des promesses », glisse-t-on au village. Est-ce cette « façon de faire » que les limiers de la brigade financière ont dans le collimateur ? Ou autre chose.

Mais de cela, les Berrois, ne veulent pas parler...



Le maire de Berre-les-Alpes est aujourd'hui au pied du mur de la justice. (Photo arch. N.-M.)

# CÉLINE

PRINTEMPS 2009/2010

COMMUNIQUÉ

Le 16 novembre 2009, la première collection de Phoebe Philo a été dévoilée dans 15 boutiques CÉLINE\*\* et une sélection de points de vente dans le monde entier. Une garde-robe classique composée de pièces iconiques, plus pratiques que tendance. Des investissements sûrs, interchangeables, aux nouvelles proportions et fabriqués dans des matières conçues pour résister à l'épreuve du temps.

### PRÊT-À-PORTER

Des vêtements fonctionnels teintés d'une note industrielle : parka, veste militaire et jupe crayon en toile de coton et en coutil ; denim ; manteau en cuir nappa reconstitué ; tops en satin lavé, tweed et soie ottoman ; capes en cachemire double face et manteaux en laine feutrée ; vestes d'homme et pantalons fuseau en grain de poudre ; cady de soie et mousseline de soie ; chemisiers en crêpe de Chine repassés ; robes chasubles et combi shorts en satin de soie ; des vêtements simples pour tous les jours plutôt que des tenues de soirée. Kaki, vert militaire, gris argile et charmois ; blush, rose poudré et chair ; bleus lumineux ; Prince de Galles et tweed ; blanc, noir, marine et noir.

### ACCESSOIRES

Sacs à main et cabas ; pochettes, porte-monnaie, portefeuilles et ceintures avec ferrures en métal ; veau nappa ; box-calf classique ; lézard lustré et python « vintage » ; bagagerie en crocodile et en daim ; sacs 48 heures, fourre-tout et sacoches format appareil photo en toile ornés du nouveau « logo » ; escarpins à bout ouvert et sandales à talons métalliques et semelles surpiquées ; sandales capri, spartiates et ballerines plates en cuir, peaux exotiques et poulain. Ivoire, naturel, chair, rouge, cognac, bordeaux, marine et noir.

\*\* Paris (Montaigne), Cannes, Monaco, Genève, Milan, Rome, Tokyo (Omotesando, Ginza), Séoul (Galleria), Beijing (China World), Shanghai (Plaza 66), Hong Kong (Landmark, Harbour City), Taiwan (Taipei 101), Dubaï (Centre Burjuman).

La liste des points de vente est disponible sur le site [www.celine.com](http://www.celine.com)

# Gérard Spinelli en prison et René Vestri sur la sellette

**OPÉRATION « MAINS PROPRES »** Le maire de Beausoleil est mis en examen pour corruption passive tandis que l'enquête se poursuit sur la presqu'île de Saint-Jean

Exit les présumés « mafiosi ». Ce sont les présumés « notables » qui se sont retrouvés, hier matin, devant le juge Duchaine. Sur la quinzaine de personnes interpellées entre mardi et mercredi au cours de l'opération « mains propres » menée à l'est des Alpes-Maritimes par la PJ de Nice et le GIR (lire nos précédentes éditions), cinq ont été déférées devant la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille. À commencer par le maire de Beausoleil, Gérard Spinelli, qui s'est vu signifier sa mise en examen pour « corruption passive et trafic d'influence » assortie d'un mandat de dépôt. Gérard Spinelli a été incarcéré dès hier soir aux Baumettes. Tout comme Lino Alberti, cet entrepreneur monégasque qui semblait pourtant avoir pris sa retraite il y a déjà quatre ans. Il n'en est pas moins suspecté, de corruption lui aussi mais « active » cette fois, ainsi que de blanchiment. Même si l'ancien patron de BTP a demandé un délai pour préparer sa défense, il a également été placé en détention hier soir.

En revanche la compagne de Lino Alberti, la riche héritière Chantal Grundig est ressortie libre du bureau du juge. Elle bénéficie désormais du statut de témoin assisté. La veille, les garde à vue de Roger Muret et Giovanni Tagliamento avaient déjà été levées. Les deux présumés mafiosi présentés, pour le premier comme un membre historique du gang des Italo-Grenoblois et, pour l'autre, comme « l'ambassadeur de la Camora sur la Côte », sont ainsi ressortis libres du commissariat Auvare mercredi soir. Si bien que M<sup>re</sup> Franck de Vita, l'avocat de Roger Muret, se demande bien ce que son client est venu faire dans ce dossier...

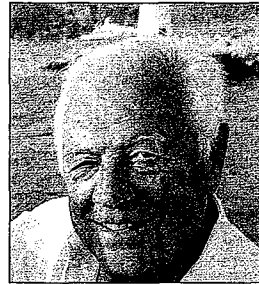


Le maire de Beausoleil, Gérard Spinelli, s'est vu signifier sa mise en examen pour « corruption passive et trafic d'influence » assortie d'un mandat de dépôt. (Photo Eric Dutière)

À moins qu'on ait voulu lui donner une certaine connotation. » Autant dire, faire planer l'ombre du milieu sur cette opération « mains propres ». Est-elle pour autant totalement dissipée?

## Immunité levée pour le sénateur ?

Techniquement une mise en examen ultérieure est toujours possible. Mais en attendant Roger Muret et Gianni Tagliamento sont bel et bien libres. Tout comme le maire de Berre-les-Alpes ainsi que Marjorie Vestri, la fille du sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat et son épouse Lucette qui avait été interpellée avant-hier à sa descente d'avion, alors que le couple rentrait de Dubaï. Le sénateur Vestri pourrait-il à son tour être impliqué directement dans cette affaire? La question se pose dès lors que, hier matin, le juge Duchaine a transmis à la Chancellerie une demande de levée d'immunité parlementaire à son encontre. Reste à savoir si le président du sénat, Gérard Larcher, y accèdera favorablement. La réponse peut prendre plusieurs jours, le temps nécessaire de réunir les présidents de commission qui auront aussi leur mot à dire. En attendant, l'opération « mains propres » s'intéresse de très près à l'entourage de René Vestri. L'un de ses proches, un ancien ingénieur de la société Alberti, avait également été interpellé mardi. L'homme âgé de 72 ans, qui a depuis été relâché, a semble-t-il supervisé les travaux réalisés dans la villa de la fille du maire de Saint-Jean. Faut-il y voir un début de réponse? Car les raisons de ce coup de filet dans les milieux politico-financiers font pour l'heure toujours mystère. Le parquet de Marseille tout comme les enquêteurs sont demeurés muets hier. L'origine des fonds ayant servi à financer les travaux réalisés pour le compte de la famille Vestri est-elle douteuse? À moins que ce chantier privé ait été réalisé à « prix



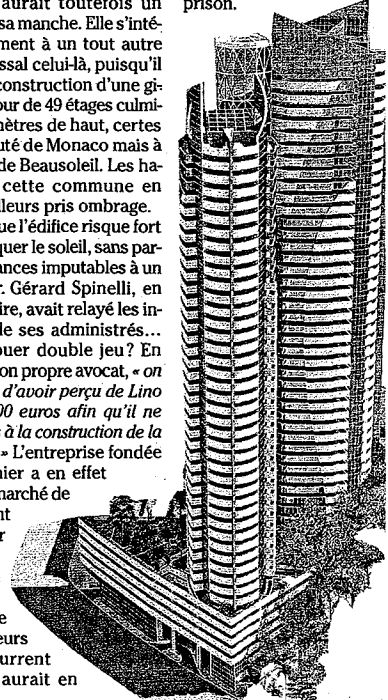
Le juge Duchaine, en charge de l'enquête, a transmis à la Chancellerie une demande de levée d'immunité parlementaire à l'encontre du sénateur Vestri. (Photo François Vignola)

assés » par des entrepreneurs de BTP en échange de l'octroi de marchés publics sur la presqu'île des milliardaires? Ce seraient les deux axes de recherche des enquêteurs. Reste à savoir s'ils ne font pas fausse route.

## La Tour Odéon liée au dossier

La Justice aurait toutefois un joker dans sa manche. Elle s'intéresse également à un tout autre projet. Colossal celui-là, puisqu'il s'agit de la construction d'une gigantesque tour de 49 étages culminant à 170 mètres de haut, certes en principauté de Monaco mais à la frontière de Beausoleil. Les habitants de cette commune en avaient d'ailleurs pris ombrage. Il faut dire que l'édifice risque fort de leur masquer le soleil, sans parler des nuisances imputables à un tel chantier. Gérard Spinelli, en tant que maire, avait relayé les inquiétudes de ses administrés... Avant de jouer double jeu? En effet, selon son propre avocat, « on lui reproche d'avoir perçu de Lino Alberti 65 000 euros afin qu'il ne s'oppose pas à la construction de la tour Odéon ». L'entreprise fondée par ce dernier a en effet emporté le marché de terrassement de la tour Odéon... Soit plus de 400 millions d'euros! Ce serait d'ailleurs un concurrent écarté qui aurait en

partie révélé à la justice le présumé pacte de corruption que l'on reproche aujourd'hui à Lino Alberti et Gérard Spinelli. « Des accusations qu'il conteste intégralement », précise M<sup>re</sup> Jean-Marc Szeptowski, l'avocat du maire de Beausoleil, avant d'ajouter : « Nous allons immédiatement faire appel de son placement en détention. » En attendant le premier magistrat de Beausoleil dort en prison.



Enquête réalisée par Guillaume BERTOLINO, Didier CHALUMEAU, Eric GALLIANO et Jean-François ROUBAUD.

## Douze enquêteurs de la PJ et du GIR mobilisés depuis un an

Autant d'enquêteurs mobilisés sur une affaire, c'est une première au sein de la PJ de Nice. Cette dossier tentaculaire mobilise en effet des policiers depuis deux ans avec des surveillances de certains protagonistes par les hommes et femmes de la BRI (brigade de recherches et d'intervention (l'antigang). Et, depuis un an, ce ne sont pas moins de 12 enquêteurs de la division économique et financière, de l'antenne niçoise du GIR (groupe d'intervention régionaux) (\*) et de la BRI qui ont travaillé au quotidien sur « l'opération mains propres ». C'est aussi la première affaire politico-financière du GIR, créé en décembre dernier et « encouragé » par le président de la République en personne, en avril dernier. « Le GIR, très pointu en matière de blanchiment et d'économie souterraine est vraiment dans son créneau avec ce type d'affaires et a été très complémentaire des autres services », souligne le « patron » de la PJ niçoise, le commissaire divisionnaire Dominique Abbenanti.

1. Dirigée par le capitaine de police Eric Vitali.

## Maurice Lavagna : « Je saurai m'en souvenir »

C'est soulagé que le maire de Berre-les-Alpes, Maurice Lavagna, s'est confié à sa sortie de garde à vue. « Je me suis retrouvé dans toute cette histoire par un concours de circonstances. La raison? L'entreprise de mon fils, Franck (qui a été interpellé en même temps que son père, N.D.L.R.) a travaillé dans la maison de la fille du sénateur-maire René Vestri, à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Celle-ci lui était redevable, pour le total des travaux effectués, de la somme de 70 000 euros. Un paiement qui traînait ».



Le maire de Berre-les-Alpes peut être soulagé. Il est désormais libre. (Photo Richard Ray)

« Or, Lavagna bâtiment est une petite entreprise et ne peut pas se permettre d'at-

tendre l'encaissement d'une somme si importante. C'est pourquoi mon fils m'a demandé d'intervenir pour récupérer le montant dû. Et de toute évidence, la police observait et, surtout, écoutait attentivement tout ce qu'il se passait depuis longtemps autour de la presqu'île... Des écoutes qui nous ont conduits, mon fils et moi-même en garde à vue sur le fondement de « présomption de corruption ».

Comme le soulignera dans un trait d'ironie celui qui est maire de Berre depuis 1983 : « Lorsque l'on vous doit de

l'argent, il ne faut jamais le réclamer... »

Maurice Lavagna, pointant du doigt l'étrange climat qui règne depuis longtemps à Saint-Jean-Cap-Ferrat, glissant en substance que toutes les entreprises concernées par le chantier de la maison de Marjorie Vestri (elle-même interpellée le premier jour de l'opération de police) avaient été inquiétées par les enquêteurs.

« Je regrette seulement que tout ceci ait jeté le trouble sur l'activité de mon fils qui, c'est sûr, ne pourra plus travailler à Saint-Jean ».

# Des comptes offshore et 900 000 euros en liquide

**OPÉRATION « MAINS PROPRES »** La justice tente de décortiquer les mécanismes financiers d'une affaire tentaculaire

L'opération « mains propres » déclenchée mardi dans l'est des Alpes-Maritimes semble loin d'être terminée. Après l'incarcération jeudi de Gérard Spinelli, le maire de Beausoleil, et de Lino Alberti, figure incontournable du BTP azurien, et sans même attendre l'éventuelle levée de l'immunité parlementaire du sénateur René Vestri, les investigations se poursuivent.

## Paradis fiscaux

Dans le plus grand secret, la justice semble désormais s'intéresser aux liens financiers qui unissent les différents protagonistes de ce vaste dossier où se mêlent soupçons de corruption, de blanchiment et trafic d'influence. C'est ainsi qu'un homme d'affaires monégasque de 54 ans a également été mis en examen par le juge Duchaine. Silvio Perlino, spécialisé dans le montage de sociétés offshore, est poursuivi pour « association de malfaiteurs en vue de commettre le délit de corruption » et « blanchiment en bande organisée ». Laissé libre sous contrôle judiciaire, ce résident monégasque pourrait bien être le pivot financier de l'affaire. Au cours de leurs investigations, les enquêteurs de la PJ de Nice et du GIR ont en

effet découvert l'existence d'une multitude de comptes bancaires ouverts dans des paradis fiscaux, principalement au Liechtenstein, au Luxembourg et en Suisse. Dans quel but ont-ils été créés? Pour y recevoir les rétro-commissions que les élus percevaient en « contrepartie » d'attribution de marchés publics? À charge pour la justice de le démontrer.

On sait que Gérard Spinelli est d'ores et déjà suspecté d'avoir perçu une commission occulte de 65 000 euros afin qu'il « modère » son opposition au projet Odéon qui prévoit l'édification en principauté de tours jumelles hautes de 170 mètres, pour un montant de 360 millions d'euros dont 42 millions pour le seul terrassement du terrain. Ces « twin-towers » monégasques doivent être érigées par le groupe Vinci à quelques dizaines de mètres seulement de la frontière française et donc de Beausoleil.

## Le double jeu de Spinelli

Officiellement, logique électorale oblige, le maire de cette commune, Gérard Spinelli, ne pouvait que relayer les réticences de ses administrés à l'égard du projet Odéon. Officieuse-

ment, il aurait donc joué un double jeu qui, si l'on en croit les charges qui pèsent contre lui, en valait la chandelle. Tout au moins jusqu'à ce que les soupçons des enquêteurs ne le rattrapent. Tout comme ils ciblent manifestement le sénateur René Vestri, à défaut de pouvoir l'incriminer directement. Tout au moins tant qu'il est protégé par son immunité parlementaire. Le juge Duchaine en a d'ailleurs demandé la levée. *In fine* c'est le Sénat qui doit trancher, sans doute en début de semaine prochaine.

## Des coffres pleins à craquer

En attendant, les enquêteurs ne sont pas restés inactifs. Outre la multitude de comptes offshore qu'ils ont découvert, ils ont également saisi d'importantes sommes en liquide. Dans la somptueuse propriété Grundig, où ils étaient venus interpellé mardi au petit matin Lino Alberti et sa compagne, les policiers sont-ils retournés mercredi. Info ou intox, la petite histoire raconte qu'ils étaient passés à côté de l'un des coffres.

Ils seraient donc revenus en vider le contenu. Et la chasse au trésor s'est

avérée fructueuse puisque ce sont 400 000 euros en liquide qui, au total, ont été découverts au domicile de Lino Alberti et Chantal Grundig. Mais cette dernière n'est-elle pas l'une des plus grosses fortunes d'Europe? Alors fruit du délit de corruption ou simple argent de poche? Nul doute que, tout riche qu'il soit, le couple aura à justifier de l'origine d'une telle somme en espèces.

Idem d'ailleurs pour René Vestri, le sénateur maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Lui aussi avait manifestement un joli bas de laine. Car, à défaut de pouvoir encore l'entendre, les enquêteurs sont allés rendre visite à son banquier. Et ils en ont profité pour se faire ouvrir le coffre de René Vestri. La perquisition a là encore permis de mettre la main sur une coquette somme. Le maire de la presque île des milliardaires détenait la bagatelle d'un demi-million d'euros en espèces!

Les vérifications sont manifestement loin d'être terminées.

**ENQUÊTE RÉALISÉE PAR GUILLAUME BERTOLINO, DIDIER CHALUMEAU, ERIC GALLIANO ET JEAN-FRANÇOIS ROUBAUD**

## JUSTICE

### René Vestri condamné à 3000 euros d'amende

Poursuivi en correctionnelle dans un dossier d'utilisation de fonds européens, le maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat a été condamné hier à 3000 euros d'amende pour recours aux services d'une personne exerçant un travail dissimulé. Le tribunal l'a relaxé des chefs de détournement et d'abus de confiance. Aucun enrichissement personnel n'était reproché au maire. Et ce délibéré n'obère pas la carrière politique de René Vestri.

Deux autres prévenus, James Poirier et Pierre Roche, ont été condamnés à la même peine d'amende pour travail dissimulé. Le premier a été relaxé pour le détournement et l'abus de confiance. Enfin, Jean-Claude Schambacher a été relaxé pour l'escroquerie et a écopé d'une amende de 2000 euros pour faux. La relaxe a également touché l'association Grand Bleu et son directeur Jean-Pierre Sidois.

Côte d'Azur

# Opération « Mains propres »

Un maire et un entrepreneur sont écroués, un ancien de la mafia suspecté. Des rebondissements sont attendus...

Stéphane Joahny

BTP, élus locaux, enveloppes et comptes offshore... Tous les ingrédients d'un dossier de corruption en béton armé semblent réunis dans l'opération « Mains propres » lancée cette semaine sur la Côte d'Azur. Un élu, le maire (divers droite) de Beausoleil, et un entrepreneur italo-monégasque ont déjà été écroués pour corruption et blanchiment en bande organisée. Des sommes qualifiées de « très, très importantes » ont été saisies ainsi que de nombreux documents comptables laissant apparaître des mouvements financiers vers des comptes en Suisse et au Liechtenstein.

La genèse de ce coup de filet remonte à deux ans. La police italienne transmet un dossier sur un certain Gianni Tagliamento. Les enquêteurs français s'interrogent. La « Petite Araignée », son surnom dans la mafia napolitaine, n'est-il qu'un « vieux cheval de retour » ? Ou bien tient-il le rôle de « tête de pont » de la Camorra dans l'optique de noyauter l'attribution des marchés publics sur la Riviera ?

## Une demande de levée d'immunité parlementaire

Deux ans d'enquête menée par la PJ niçoise et le GIR, le groupe d'intervention régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont conduit la Jirs (juridiction interrégionale spécialisée) de Marseille à ouvrir en juin dernier une information judiciaire confiée au juge Charles Duchaine. Ce dernier a longtemps été en poste à Monaco dans les années 1990. Ça tombe bien : une partie du dossier et plusieurs protagonistes se trouvent en Principauté.

Tagliamento est en effet lié à un magnat local du BTP, Lino Alberti, un Italien domicilié à Monaco, très actif sur la Côte d'Azur. Le camorriste présumé fréquente, au Cap-Martin, l'immense villa de Chantal Grundig, richissime héritière du groupe allemand de l'électroménager, et compagne d'Alberti. Il n'est pas le seul. De nombreux élus ont leurs habitudes chez la veuve Grundig, connue pour organiser de somptueuses réceptions. Parmi eux, Gérard Spinelli, maire de la petite commune de Beausoleil, directement adossée à la principauté de Monaco. Ou encore René Vestri, sénateur-maire



Arrestation mardi de Gérard Spinelli, le maire de Beausoleil, qui a été placé en garde à vue.

(UMP) de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Protégé par son immunité parlementaire, René Vestri a échappé à la garde à vue. Pas sa femme ni sa fille. Son domicile et son bureau en mairie ont également été perquisitionnés. Ainsi que sa banque où, dans un coffre, les enquêteurs ont découvert près de 500.000 € en liquide... Une somme sur laquelle le parlementaire sera appelé à s'expliquer si la demande de levée d'immunité parlementaire est accordée par le Sénat, sans doute pas avant le 16 décembre prochain.

Autre découverte sonnante et trébuchante : près de 400.000 € trouvés chez l'entrepreneur Lino Alberti. Ce dernier a, semble-t-il, des intérêts dans un gigantesque chantier, celui de la tour Odéon à Monaco. La construction de cet édifice de quelque 49 étages – un record à Monaco – a été confiée au groupe Vinci pour un montant de 370 millions d'euros.

Le chantier de cette tour, considérée comme l'investissement urbanistique majeur du prince Albert après l'abandon du projet d'extension de la Principauté sur la mer, a commencé cet été. Au grand désarroi de nombreux habitants de Beausoleil qui voient d'un mauvais œil l'édification d'un monstre de 170 mètres de haut sous leurs fenêtres. C'est là qu'intervient le maire de Beausoleil, Gérard Spinelli. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce dernier aurait reçu, de la part d'Alberti, la somme de 65.000 € pour « ne pas s'opposer » publiquement à la construction de la tour.

Le dernier acteur, mis en examen pour blanchiment, est monégasque. Silvio Perlino a-t-il mis en œuvre ses talents de financier pour ouvrir de discrets comptes

bancaires en Suisse et au Liechtenstein pour ses amis de la Côte ? La discrétion des enquêteurs

laisse à penser que ce dossier est loin d'avoir livré tous ses secrets. (Avec Hugues Beltrand, à Nice)